11.01.2022 – 09:00 Uhr

Les établissements cantonaux d'assurance dressent le bilan de l'année de sinistres 2021 / Dommages aux bâtiments : des coûts de plus de 1 milliard de francs

Bern (ots) -

De nombreux établissements cantonaux d'assurance (ECA) font aujourd'hui le point sur l'année écoulée, notamment sur un été avec de nombreux dommages aux bâtiments. Les estimations actuelles indiquent que le montant total des dédommagements aux propriétaires de bâtiments touchés dépassera 1 milliard de francs suisses - ceci sans compter que la saisie des avis de sinistre n'est pas encore terminée. Les ECA s'engagent pour que les propriétaires de bâtiments touchés puissent rapidement réparer les dommages. Les analyses des ECA désignent la grêle comme cause principale des dommages, suivie par les inondations. Argovie, Berne, Fribourg, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, Zoug et Zurich ont été les cantons les plus touchés.

Les violents orages et précipitations des mois de juin et juillet 2021 ont causé dans presque toute la Suisse d'importants dommages. Dans certaines régions, jusqu'à 60 % voire 70 % des dommages peuvent être imputés à la grêle. Quant aux inondations et aux crues, elles sont responsables d'environ 30 % à 40 % des dommages. La quantité de précipitations a fortement varié selon les régions. Dans le nord de la Suisse, les précipitations ont atteint 250 % des moyennes mensuelles ordinaires. Fin juin 2021, de violents orages ont eu lieu : plus de 45 000 éclairs ont été recensés et d'importantes averses de grêle se sont produites. Parmi les différents événements, impossible d'oublier la violente averse de grêle du 28 juin 2021, qui a ravagé une grande partie des cantons de Lucerne et de Zoug avec des grêlons mesurant jusqu'à 10 cm de diamètre. Dans certaines communes, presque aucun bâtiment n'a été épargné. À elle seule, cette averse a occasionné des dommages aux bâtiments de plusieurs centaines de millions de francs.

Les ECA devront verser un montant total de plus d'un milliard de francs pour les dommages aux bâtiments. Cette somme égalera pratiquement les dégâts de 2005 (l'année des grands dommages), qui s'élèveraient aujourd'hui à 1,3 milliard de francs si l'on se basait sur le parc immobilier actuel. La part de dommages causée par la grêle en 2021 est quatre fois supérieure à celle de 2005, l'année des dommages records. Quant à la part des dommages imputables aux inondations, elle a diminué dans les mêmes proportions. Malgré une charge de sinistres totale élevée, certains développements sont réjouissants. Suite aux dommages de 2005, des mesures de protection contre les crues ont été mises en place dans de nombreuses régions par les pouvoirs publics ou les propriétaires de bâtiments ; celles-ci ont prouvé leur efficacité pendant l'été 2021. Par ailleurs, l'action efficace et efficiente des forces d'intervention pour mettre en place les protections mobiles contre les crues a eu des conséquences très positives. De nombreux dommages ont ainsi pu être évités ou limités. Sans ces mesures de prévention mises en place au cours de ces 15 dernières années, les dommages dus aux crues auraient sans doute été bien plus importants pendant l'été 2021, et auraient alors multiplié la charge de sinistres.

À l'heure actuelle, il n'est toujours pas possible de prévoir exactement où, quand et avec quelle intensité la grêle tombera. La meilleure protection reste donc le recours à des matériaux de construction résistants et testés contre la grêle (www.repertoiregrele.ch). En revanche, chaque propriétaire peut protéger son bâtiment contre les crues et le ruissellement de surface au moyen de mesures constructives ainsi que de mesures mobiles et d'une bonne préparation en matière d'organisation. Et si des dégâts sont tout de même causés, c'est l'établissement d'assurance qui entre alors en jeu. En 2021, ceux-ci ont une fois de plus rempli pleinement leur mandat légal. Grâce aux ECA, les propriétaires de bâtiments disposent d'une couverture d'assurance complète. Même pendant cette " année de dommages " exceptionnelle en 2021, les personnes touchées seront soutenues et dédommagées par les établissements cantonaux d'assurance. C'est la preuve de la force du système de protection suisse, unique en son genre, qui combine prévention, intervention et assurance. Grâce à ce système, les primes pour les dommages éléments naturels et les dommages incendie resteront peu élevées à l'avenir également : elles ne pèsent ainsi ni sur la population en général, ni sur l'État, ni sur l'argent des contribuables.

Contact:

Contact presse :
Rolf Meier
Service de presse de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)
T +41 (0)31 320 22 82, rolf.meier@vkg.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100060417/100883726 abgerufen werden.